



CONSEIL MUNICIPAL N°1

Séance du 30 mars 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le trente mars du mois à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Alain CHARLET, Maire sortant.

Etaients présents

Mr Alain CHARLET, Maire sortant

Mesdames Roseline PLUVIOSE, Evelyne SOMMET, Virginie BERNARD,
Delphine ROUX,

Messieurs Roland GAILLARD, Jean-Claude ROUX, Dominique THIBERT,
Pascal BELORGET Patrick BAUDRY,

Etaients absentes excusées

Madame Carole BURELLE, procuration à Madame Delphine ROUX,

Madame Christine PERNIN, procuration à Madame Evelyne SOMMET

Constitution du bureau

Le bureau du conseil municipal est constitué :

Madame Roseline PLUVIOSE et Monsieur Dominique THIBERT : assesseurs

Madame Delphine ROUX, secrétaire.

Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Alain CHARLET, Maire sortant, installe les nouveaux élus dans leur fonction de Conseillers Municipaux et transmet la présidence de l'assemblée à Monsieur Roland GAILLARD, doyen d'âge.

Election du Maire

Après avoir rappelé les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal ; que, si après 2 tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur Roland GAILLARD demande qui est candidat au poste de Maire. Monsieur Jean-Claude ROUX se déclare candidat.

Aucune autre personne ne se portant candidate, Monsieur Roland GAILLARD invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

11 bulletins sont dénombrés, dont 10 voix pour Monsieur Jean-Claude ROUX et un blanc, la majorité absolue étant de 6 voix,

Monsieur Jean-Claude ROUX est proclamé Maire, et prend la présidence de la séance.

Création des postes d'adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoint.

Election du Premier Adjoint

Monsieur Le Maire propose Madame Evelyne Sommet pour le poste de Première Adjointe à qui il confiera les délégations de l'administration générale et finances, de la communication, de la valorisation du village et de la gravière.

Aucune autre personne ne se portant candidate, Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection du Premier Adjoint.

11 bulletins sont dénombrés, 10 voix pour Madame Evelyne SOMMET, 1 blanc, la majorité absolue étant de 6 voix,

Madame Evelyne SOMMET est proclamée Première Adjointe.

Election du Deuxième Adjoint

Monsieur Le Maire propose Monsieur Patrick BAUDRY pour le poste de Deuxième Adjoint à qui il confiera les délégations : entretien des chemins et de la voirie, bâtiments communaux et travaux, gestion de la forêt.

Aucune autre personne ne se portant candidate, Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Deuxième Adjoint.

11 bulletins sont dénombrés, 10 voix pour Monsieur Patrick Baudry et 1 bulletin blanc. La majorité absolue étant de 6 voix,

Monsieur Patrick BAUDRY est proclamé deuxième Adjoint.

Election du Troisième Adjoint

Monsieur Le Maire propose Madame Carole BURELLE pour le poste de Troisième Adjoint à qui il confiera les délégations des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation du village : fêtes et cérémonies, de la gestion de la salle des fêtes.

Aucune autre personne ne se portant candidate, Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Troisième Adjoint.

11 bulletins sont dénombrés, 10 voix pour Madame Carole BURELLE et 1 bulletin blanc. La majorité absolue étant de 6 voix,

Madame Carole BURELLE est proclamée Troisième Adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 14h15.

La secrétaire de séance

Le Maire

Madame Delphine ROUX

Monsieur Jean-Claude ROUX